

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_157

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2025 - séjour de vacances

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique en faveur de l'Enfance à soutenir les actions sociales, culturelles et sportives dans le secteur de l'animation.

Un crédit de 4 600 € a été inscrit au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour les séjours de vacances.

L'association l'Enfance d'Ascq, qui organise depuis 1953 des séjours de vacances dans son centre les Mussillons (Jura), a sollicité la Ville pour l'aider dans l'organisation de ses séjours.

En cas de faute de l'association, ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le versement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention à l'association "Enfance d'Ascq" pour un montant de 4 600 €.

Imputation comptable: 6574 423 4210

Politique publique (domaine-action-activité): 10.1.3 Centres de vacances -

Enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire, Violette SALANON Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214265-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025